

Une première en Vendée ! Le dispositif K@Vendée

Pour renforcer les fonds propres des PME-PMI vendéennes

La CCI de la Vendée et l'UIMV ont créé un fonds d'investissement de proximité. Exclusivement réservé aux PME-PMI vendéennes, le dispositif K@Vendée permet de financer des projets avec des fonds apportés par des contribuables assujettis à l'ISF.

Dans l'esprit bien vendéen du « gagnant-gagnant », le dispositif K@Vendée associe les contribuables et les entreprises pour le développement économique local. Depuis le 18 mars, deux sociétés constituent la structure d'investissement K@Vendée.

La société Vendée Capital Croissance dont les souscripteurs seront les assujettis ISF qui souhaitent défiscaliser 75% de leurs investissements conformément à l'article 885-0-V du code général des impôts. Cette société investira directement au capital des PME.

Investir directement 1,3 million d'euros dans le capital des entreprises vendéennes

La société Vendée Capital Gestion, qui est dotée d'un capital immédiatement libéré de 300 000 euros, apportés par la CCI de la Vendée et l'UIMV, viendra compléter, si besoin est, les investissements de la première société.

Un seul objectif : celui de renforcer les fonds propres des PME-PMI vendéennes.

Réservé à des sociétés dont la taille et l'activité n'attirent pas les investisseurs classiques mais qui contribuent cependant à la dynamique vendéenne, l'outil d'in-

vestissement K@Vendée permet de financer des projets tels que l'innovation (produits, process, services), le développement commercial (France, export), les investissements...



Jacques Audureau et Joseph Moreau

Un bras de levier pour d'autres concours financiers complémentaires

« Grâce à sa structure originale, K@Vendée s'est fixé pour objectif d'investir directement 1,3 million d'euros dans le capital des entreprises vendéennes. Il est ouvert à toutes les entreprises... », confie Philippe Maestripiéri, Directeur du Pôle Ressources Entreprises de la CCI Vendée.

L'intervention financière de K@Vendée constituera également un bras de levier en favorisant des concours complémentaires, permettant d'au moins doubler l'apport financier initial en atteignant une enveloppe globale de près de 3 millions d'euros.

Contact :
Philippe Maestripiéri
02.51.45.32.02
kvendee@vendee.cci.fr

K@Vendée : « Pas un fonds de pension mais un fonds de passion... » Pourquoi, comment et quand ?

Interview de Joseph Moreau, Président de la CCI Vendée

Pourquoi avez-vous créé ce dispositif ?

Avec Jacques Audureau, Président de l'UIMV, nous avons eu principalement trois motivations. Tout d'abord, celle du simple constat que bon nombre d'entreprises vendéennes, particulièrement les TPME, avaient besoin de renforcer leur « haut de bilan ». Un besoin qui, dans la période actuelle, ne fera que s'accroître pour être en capacité de financer leurs projets.

Or, toutes les entreprises n'ont pas toute la surface financière ou la signature pour obtenir les concours nécessaires. Nous voulons être un déclencheur, un bras de levier.

Notre deuxième motivation prend racine dans notre confiance et notre passion de l'économie vendéenne. Nous sommes persuadés, l'un et l'autre, que les entreprises seront demain plus fortes même si elles seront autrement. Et pour bien le marquer, nous avons impulsé un outil qui privilégie la logique « économique » à la logique de « l'ultra-financier » dont chacun peut mesurer les dégâts.

Enfin, nous voulons faire se rejoindre les intérêts des entrepreneurs vendéens et ceux des contribuables qui sont assujettis à l'ISF et qui peuvent aussi bénéficier de défiscalisation « utile ».

Quel est l'intérêt pour les PME-PMI vendéennes de solliciter le dispositif K@Vendée ?

Le dispositif K@Vendée est un outil qui permet aux PME vendéennes de rebondir et de financer leur développement en préservant l'autonomie de l'actionnariat en place. C'est en toute confidentialité que les entreprises trouveront en

K@Vendée un partenaire de proximité pour accroître leurs fonds propres pour une durée de 5 ans minimum et de 8 ans maximum.

En intervention directe, nous apporterons donc des « fonds propres », donc du capital, et ce, pour le coût d'un emprunt à moyen terme. Les connaisseurs vous diront "imbattable" !

Comment les entreprises doivent-elles procéder ?

Nous avons voulu un système simple, avec un interlocuteur unique. On appelle la CCI, on demande K@Vendée et vous avez directement le chargé de dossier.



Toutes les entreprises peuvent-elles solliciter K@Vendée ?

Pour présenter une demande, il faut que les sociétés soient immatriculées en Vendée, ne soient pas en difficulté structurelle et avoir un projet ou un programme à financer. D'autre part, nous n'avons aucune exclusive sectorielle mais nous cibons les TPME qui ont, pour donner un indicateur, entre 20, 50 ou maximum 100 salariés. Ces mêmes entreprises ont un projet qui nécessite un financement de 60 à 300 000 euros et qui pour le trouver ont besoin de 50% de ce montant en capital supplémentaire.

Combien d'entreprises comptez-vous ainsi accompagner ?

Très concrètement cela sera dépendant du montant auquel souscriront les contributeurs ISF. Nous nous sommes fixés pour la première année un objectif d'une enveloppe d'intervention à hauteur de 1 000 000 euros. Nous espérons pouvoir ainsi suivre entre 10 et 20 entreprises.

En quelques jours, 25 dossiers sont à l'étude, nous en attendons d'autres. Le comité d'investissement que nous avons constitué, au sein de K@Vendée, pourra ainsi opérer des choix judicieux qui répondront



comme nous l'avons souhaité à une logique économique et non ultra-financière.

Quand les entreprises auront-elles l'argent pour financer leurs projets ?

Avant le 31 mai 2009. Nous sommes donc dans le concret et de l'immédiatement disponible. On ne peut être plus rapide ou efficace.

Quels sont les avantages pour le contribuable ISF d'investir dans K@Vendée ?

En devenant l'un des associés de la Holding K@Vendée, le contribuable réduit son ISF et va contribuer au développement des PME vendéennes. L'associé qui souscrit à K@Vendée, pour une durée minimale de 5 ans, verra 71,25 % de son investissement venir en réduction de l'ISF dû, dans la limite de 50K euros.

D'autre part, il n'a pas à se soucier de trouver lui-même une entreprise pour investir, K@Vendée s'en charge. De plus, le pacte d'associés définit les conditions d'entrée mais aussi de sortie. Il divise ses risques vu les investissements multiples et K@Vendée lui garantit l'anonymat.

Dernière question : pourquoi la CCI ?

La CCI est dans son rôle de soutien à l'économie et je dirais à l'économie « réelle ». Elle est aussi dans sa vocation d'initier de « nouvelles démarches », surtout quand celles-ci viennent compléter l'existant et non en surajouter.

Quand je vois la rapidité avec laquelle nous avons obtenu les autorisations ou avis nécessaires du Préfet, du TPG, des services fiscaux, de la banque de France, quand je vois l'accueil et le soutien que nous ont accordés experts-comptables, commissaires aux comptes, notaires comme l'ensemble des banques et organismes économiques de Vendée, cela me permet de mesurer l'exceptionnelle mobilisation qui existe en Vendée pour l'entreprise. K@Vendée est originale et unique. La CCI et l'UIMV y ont investi 300 000 euros. Dans cette période où il faut sortir du simple « y a qu'à », nous avons voulu ensemble agir, ouvrir et proposer.

